

LÉGISLATION

Dattes

(J.O.T. du 6 février 1948). — Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 24 janvier 1948, relatif à la standardisation des dérivés de dattes.

Farine

(J.O.T. du 6 février 1948). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 24 janvier 1948, fixant le prix de la farine spéciale à 75% d'extraction,

des semoules et du son à compter du 15 janvier 1948.

Grand Conseil

(J. O. T. du 10 février 1948). — Décret du 7 février 1948, portant convocation du Grand Conseil de la Tunisie en session extraordinaire.

Salaires

(J. O. T. du 10 février 1948). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 7 février 1948, fixant la compétence territoriale des commissions locales de révision de salaires.

Commerce extérieur

(J. O. T. du 10 février 1948). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 2 février 1948, modifiant le taux de la redevance spéciale exigible sur les exportations de fèves et fèveroles ordinaires.

Céréales, farines et pain

(J. O. T. du 10 février 1948). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 29 janvier 1948, relatif au prix des blés tendres d'importation.

(J. O. T. du 10 février 1948). — Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 4 février 1948, relatif au rationnement en pain, farine et en céréales en grains, à la fabrication et à la vente du pain et des produits de pâtisserie ou produits assimilés.

Législation sociale

(J. O. T. du 13 février 1948). — Décret du 5 février 1948, fixant pour

l'année 1948, le taux des diverses contributions incombant aux chefs d'entreprises en matière d'accidents du travail.

Finances

(J. O. T. du 20 février 1948). — Arrêté du Directeur des Finances du 17 février 1948, modifiant l'arrêté du 3 avril 1947, fixant les modalités de l'emprunt obligatoire de 500 millions de francs de la Régie des Ports de Commerce.

Commerce extérieur

(J. O. T. du 24 février 1948). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 23 février 1948, relatif au déblocage de matériel d'importation étrangère et à l'institution d'une taxe de compensation.

Transports

(J. O. T. du 24 février 1948). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 23 février 1948, portant refonte des taxes de compensation sur les transports automobiles.

Salaires

(J. O. T. du 27 février 1948). — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 25 février 1948 fixant les conditions de rémunération du personnel des services concédés.

Tabac

(J. O. T. du 27 février 1948). — Arrêté du Directeur des Finances du 18 février 1948, relatif à la culture du tabac en Tunisie.

TOUR D'HORIZON

(Février 1948)

I. — ORGANISATION POLITIQUE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Au mois de février, le Gouvernement a été sollicité par les pro-

blèmes également préoccupants posés, les uns par la sécheresse